

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du vingt-quatre juin deux mille vingt-quatre

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni sous la  
Présidence de Monsieur Michel PERRAUD, Maire.

PRÉSENTS	REPRÉSENTÉS	ABSENTS	POUVOIRS
28	5	2	5

Objet :  
CV-2 - Conventions  
de mécénat avec la  
Fondation Solidarités  
Crédit Agricole  
Centre-est et la  
Fondation Pays de  
France pour le projet  
de musée à la  
Grande Vapeur

**PRÉSENTS** : Michel PERRAUD, Laurent HARMEL, Anne MOREL, Jacques VAREYON, Anne-Marie GUIGNOT, Noël DUPONT, Marie-Claire EMIN, Jean-Jacques MATZ, Evelyne VOLAN, Fatih KAYGISIZ, Dominique BEY, Marie-Jo LEVILLAIN, Françoise COLLET, Jacques MAIRE, Christine PIQUET, Caroline MANZONI, Fabrice BERTERA, Corinne REGLAIN, Fanny RIPPE, Assad AKHLAFA, Amaury VEILLE, Freddy NIVEL, Hugo CARRAZ, Jean-Michel FOUILLAND, Annie ZOCCOLO, Julien MARTINEZ, Marine PARROT, Philippe TOURNIER-BILLON

**REPRÉSENTÉS** : Yamina GRANDCLEMENT (pouvoir à Corinne REGLAIN), Antoine LUCAS (pouvoir à Michel PERRAUD), Christine PITTI (pouvoir à Annie ZOCCOLO), Jean-Charles de LEMPS, (pouvoir à Julien MARTINEZ), Alexandra ANTUNES (pouvoir à Jean-Michel FOUILLAND)

**ABSENTS** : Laure MANDUCHER, Didier MARTELET

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

\_\_\_\_\_

M. Fabrice BERTERA est nommé secrétaire de séance.

\_\_\_\_\_

Mme Françoise COLLET, rapporteur, expose au Conseil municipal, que dans le cadre d'une démarche de recherche de partenariats pour le projet de musée à la Grande Vapeur, il convient de signer deux conventions de mécénat avec le Crédit Agricole.

La Ville d'Oyonnax va bénéficier d'un mécénat financier de 50 000 € réparti comme suit :

- 30 000 € par la Fondation Solidarités Crédit Agricole Centre-est ;
- 20 000 € par la Fondation Crédit Agricole Pays de France.

Les conventions de mécénat annexées décrivent les conditions du soutien financier.

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Vu la loi du 1<sup>er</sup> août 2003 relative au mécénat, aux associations et aux fondations, dite « loi Aillagon » qui modifie notamment la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat et le Code Général des Impôts (CGI),

Objet :  
CV-2 - Conventions  
de mécénat avec la  
Fondation Solidarités  
Crédit Agricole  
Centre-est et la  
Fondation Pays de  
France pour le projet  
de musée à la  
Grande Vapeur

Vu l'avis de la Commission des Finances et du Personnel  
Communal,

Vu l'avis de la Commission du Patrimoine, de l'Urbanisme et du  
Développement Durable

- Approuve la convention de mécénat et la lettre d'engagement  
annexées au présent rapport,
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mécénat avec  
la Fondation Solidarités Crédit Agricole Centre-est et la lettre  
d'engagement avec la Fondation Crédit Agricole Pays de France ci-  
annexées.

Fait à Oyonnax, le 24 juin 2024

Secrétaire de séance,

Le Maire,

Délibération certifiée exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de l'article L 2131-1  
et suivants du CGCT :

- par sa présentation en Préfecture le 26 JUIN 2024
- par sa publication le 26 JUIN 2024

Le Maire

